



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE
AVIS PUBLIC

**Premier projet de règlement 2020-176-1
Modification au règlement de zonage 2009-89**

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

Que :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITE DE L'ISLE-VERTE A PROCÉDÉ À L'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT, LE 13 AVRIL 2020, AYANT POUR EFFET DE MODIFIER SON RÈGLEMENT DE ZONAGE Y INCORPORANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 252-19 DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE).

NATURE DU PROJET DE RÈGLEMENT – MODIFICATIONS AUX PLANS DE ZONAGE

Le projet de règlement vise à modifier les plans de zonage par l'agrandissement de la zone industrielle 55-I à même les zones agricole 12-A et d'habitation 53-H. La zone d'habitation 56-H est agrandie à même une partie de la zone industrielle 55-I. Une zone commerciale dite 82-C est créée à même les zones agricoles 11-A et 12-A. (Voir annexe 1 du projet de règlement 2020-176-1, illustrant les modifications).

Également, afin d'adapter le plan de zonage à la réalité, suite aux travaux de prolongement de l'autoroute 20, la zone agricole 12-A est agrandie à même la zone industrielle 77-I, cette même zone industrielle 77-I est agrandie à même la zone agricole 01-A. (Voir annexe 2 du projet de règlement 2020-176-1, illustrant les modifications).

Quant aux usages spécifiques aux zones affectées, soit la zone industrielle 55-I et la zone commerciale 82-C, la grille de spécifications, dite annexe 3 du projet de règlement 2020-176-1, indique clairement ce qu'il en est. (Voir annexe 3).

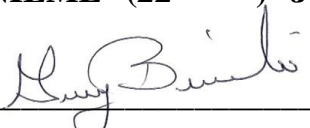
Ce même projet de règlement, à son article 8, clarifie la définition de ce que l'on entend par « Dépanneur ».

AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE QUI PRÉVAUT AINSI QUE DES NOUVELLES DISPOSITIONS SUPPLÉANT AUX RÈGLES HABITUELLES, EN MATIÈRE DE CONSULTATION PUBLIQUE, LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE PERMET À SES CITOYENS D'ADRESSER LEURS COMMENTAIRES LIÉS À CE PROJET DE RÈGLEMENT.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT, SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ (www.municipalite.lisle-verte.qc.ca) À L'ONGLET « VIE DÉMOCRATIQUE », SOUS LA RUBRIQUE « RÈGLEMENT » ET LIVRER SES COMMENTAIRES D'ICI LE 11 MAI 2020.

LES COMMENTAIRES REÇUS SERONT SOUMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE SA SÉANCE RÉGULIÈRE, LE MARDI 12 MAI 2020, 20 H 00, À TITRE DE CONSULTATION PUBLIQUE.

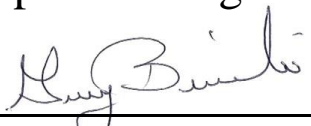
DONNÉ À L'ISLE-VERTE, CE VINGT ET UNIÈME (22^{IÈME}) JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT (2020).



**Secrétaire-trésorier
et directeur général**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Bérubé, directeur général et secrétaire trésorier à la Municipalité de L'Isle-Verte, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié copie de cet avis dans le respect des règles établies.



**Guy Bérubé
Secrétaire trésorier et
directeur général**

Fait et donné à l'Isle-Verte, le 22 avril 2020.